

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 10/07/2024
ID Télétransmission : 033-213300635-20240709-137016-DE-1-1

Date de mise en ligne : 12/07/2024

certifié exact,

**Séance du mardi 9 juillet
2024
D-2024/244**

Aujourd'hui 9 juillet 2024, à 14h06,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

suspension de séance de 17H07 à 17H19

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Aziz SKALLI, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Didier CUGY présent jusqu'à 15h50, Madame Myriam ECKERT présente jusqu'à 15h50,
Monsieur Fabien ROBERT présent jusqu'à 15H56, Monsieur Dominique BOUISSON présent jusqu'à 16H30, Monsieur Stéphane PFEIFFER présent jusqu'à 17h07
Madame Céline PAPIN présente jusqu'à 17h20 et Monsieur Cyrille JABER présent à partir de 16H30

Excusés :

Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Pascale ROUX, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

Le plan zéro plastique sur le territoire de la Ville de Bordeaux - Plan d'action - Approbation

Monsieur Jean-Baptiste THONY, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La production de plastique, omniprésent dans nos vies (emballages, fibres de vêtements, objets...), ne cesse d'augmenter : de 2 millions de tonnes en 1950 à plus de 430 millions en 2020, elle devrait à nouveau tripler d'ici 2060 et dépassera le milliard de tonnes en 2050 si elle continue à ce rythme.

Face à ce constat alarmant, la pollution plastique est un enjeu de préoccupation locale. La Ville de Bordeaux a intensifié ses pratiques éco-responsables, en particulier dans ses services municipaux, par le biais d'initiatives d'achats responsables. Celles-ci comprennent l'élimination des objets en plastique à usage unique, tels que les bougeoirs, les pailles et les gobelets, une réduction significative de l'utilisation du plastique dans les cantines scolaires et les restaurants municipaux, et l'expérimentation de couches compostables dans les crèches.

Pour aller plus loin dans cet engagement, la Ville de Bordeaux s'est engagée dans l'élaboration d'un plan d'action visant à réduire le plastique à usage unique avec l'accompagnement de Zero Waste France, dans le cadre du projet ERIC ("*Elevating Reuse In Cities*").

L'objectif étant d'accélérer son engagement en faveur de la réduction de l'usage des plastiques sur son territoire, et mettre en œuvre de nouvelles solutions en matière de réemploi et devenir un territoire exemplaire, inspirant pour d'autres villes françaises et européennes.

A cet effet, vous trouverez dans ce rapport une présentation de l'association, suivie du plan d'action.

1. Présentation de l'association et du projet :

Zero Waste France est une association citoyenne, créée en 1997, qui milite pour la réduction des déchets et une meilleure gestion des ressources à travers plusieurs types d'actions :

- Influencer les décideurs politiques français et européens pour la création de nouvelles lois plus ambitieuses sur la réduction des déchets.
- Dénoncer et intenter des actions en justice contre les organisations qui ne respectent pas leurs obligations juridiques.
- Soutenir et accompagner les acteur-ices de terrain, telles que les collectivités et les associations locales.
- Informer les citoyen-nés des enjeux, notamment réglementaires, liés à la prévention et à la gestion des déchets.

Le projet européen coordonné par Zero Waste Europe et dénommé ERIC ("*Elevating Reuse In Cities*") a pour objectif de diffuser les bonnes pratiques en matière de prévention des déchets plastiques, et d'impulser les solutions de réemploi au sein des villes européennes. Plusieurs villes européennes sont en train de s'engager dans le projet ERIC :

- Bulgarie : Gabrovo, Svilengrad
- Belgique : Jette, Bruxelles
- Croatie: Zagreb, Krk Island
- Chypre : Nicosia, Ypsonas
- République Tchèque : Ořechov, Kostice, Majetín
- France: Métropole de Lyon, Métropole de Nantes, Ville de Bordeaux
- Italie : Carmignano, Viareggio, Calatafimi Segesta
- Slovénie : Gorenja Vas- Poljane, Laško, Zreče, Vrhnika, Bled, Kranj
- Slovaquie : Partizanske, Úľany nad Žitavou, Kosice
- Espagne : Torrelles de Llobregat, Viladecans, Manacor

1. Le plan d'action "Zéro plastique sur le territoire de la Ville de Bordeaux" :

Le plan d'action s'inscrit dans une démarche volontaire s'appuyant sur des schémas et plans municipaux. Il vise d'une part à valoriser les actions déjà réalisées par la Ville et ses partenaires, en cohérence avec les obligations réglementaires et d'autre part à les généraliser et les massifier, en fédérant l'ensemble des initiatives publiques (communes, établissements publics) et privées autour du réemploi et de la suppression des plastiques à usage unique. Le plan est structuré autour de 3 axes, 5 objectifs et 15 actions :

Axe 1 – Accompagner la réduction des produits plastiques à usage unique :

Objectif n°1 : Limiter la consommation de plastique à usage unique dans la commande publique

Action n°1 : Identifier les marchés concernés par l'usage de produits plastiques et planifier leur suppression

Action n°2 : Travailler les cahiers des charges des marchés publics pour favoriser la suppression des produits jetables

Action n°3 : Sensibiliser les réseaux d'acheteurs internes à la suppression des produits jetables.

Objectif n°2 : Favoriser la consommation de l'eau du robinet pour réduire la consommation de bouteilles plastiques

Action n°4 : Recenser les points d'accès à l'eau potable sur le territoire et valoriser la présence des fontaines à travers une cartographie à destination du grand public

Action n°5 : Déployer de nouveaux points d'accès à l'eau dans les sites administratifs, ERP, écoles et espace public ainsi que pour les événements

Action n°6 : Communiquer sur les points d'accès à l'eau.

Axe 2 – Développer le réemploi sur le territoire :

Objectif n°3 : Généraliser la vaisselle réemployable dans les événements organisés sur l'espace public

Action n°7 : Constituer et mettre à disposition un kit de vaisselle réemployable pour les événements organisés sur le territoire

Action n°8 : Renforcer le dispositif d'accompagnement des événements pour systématiser l'utilisation d'une vaisselle réemployable

Action n°9 : Accompagner le développement des systèmes de consignes et/ou de vente en vrac pour les événements organisés sur le territoire (via AAP déchets).

Objectif n°4 : Généraliser la vaisselle réemployable sur les sites relevant de la collectivité

Action n°10 : Généraliser la vaisselle réemployable (avec possibilité de consigne) pour la vente à emporter du restaurant administratif

Action n°11 : Équiper en vaisselle réemployable et organiser les solutions de lavage pour tous les sites de la collectivité (réunions, événements en interne à destination des agents, usagers, élus)

Action n°12 : Sensibiliser les agents de la collectivité à la pollution plastique, aux impacts sur la santé et aux solutions possibles à mettre en place sur leur lieu de travail.

Axe 3 – Tendre vers un territoire zéro plastique :

Objectif n°5 : Sensibiliser et mobiliser les acteurs et les citoyens à la démarche zéro plastique

Action n°13 : Sensibiliser le grand public, via les ambassadeurs de la prévention, sur les risques-santé afin de réduire l'usage du plastique à usage unique

Action n°14 : Intégrer l'objectif zéro plastique dans le programme pédagogique d'éducation à l'environnement

Action n°15 : Élaborer un programme de communication global zéro plastique à grande échelle.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux,

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2021-74 du Conseil de Bordeaux du 30 mars 2021 relative au projet de mandature 2020-2026 « un nouveau souffle pour Bordeaux »
VU la délibération n°2021-221 du Conseil de Bordeaux Métropole du 21 mai 2021 à l'adoption du nouveau Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER).
VU la délibération n°2022-145 du Conseil de Bordeaux Métropole du 25 mars 2022 relative plan stratégique de prévention et de gestion des déchets 2026.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE ce projet ERIC répond aux enjeux du plan de la mandature de la Ville de Bordeaux.

DECIDE

Article 1 : d'approuver le plan d'action "Zéro plastique sur le territoire de la Ville de Bordeaux".

Article 2 : de s'engager à allouer du temps de travail, à désigner une personne dans ses services et à coordonner en interne la mise en place des actions et du suivi du projet avec les services concernés.

Article 3 : de s'engager à réaliser un premier bilan du plan d'action à échéance un an, avec une évaluation de 3 actions à minima au 31 mars 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 9 juillet 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Baptiste THONY